

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 8 février 2021, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Bernard DUPONT,
Monsieur Danny BOUCHARD,
Madame Cindy VIGNOLA,
Monsieur Marco OUELLET,
Monsieur Daniel BERGERON,
Monsieur Shannon POWER.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Jimmy MORNEAU, directeur général par intérim, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2.- Résolution – adoption des procès-verbaux;

3.- Résolution – adoption des comptes à payer;

4.- Résolution pour accepter le contrat avec le Groupe CLR;

5.- Résolution pour accepter l'offre de service de la firme Éric Lirette architecte pour l'étude d'avant-projet pour la construction du garage municipal;

6.- Résolution pour accepter l'achat de deux modules du logiciel « Territoire »;

7.- Résolution – Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) – Programmation des travaux de 2014 à 2018 et pour abroger la résolution R18-12-11;

AVIS DE MOTION

PÉRIODE DE QUESTIONS

8.- Résolution – fermeture de la séance.

R21-02-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-02-02 RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021 et du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 février 2021;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R21-02-03 RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 janvier 2021, au montant de **1 246 325,52 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 02-21

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes C-19*, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

▶ 1 246 325,52 \$

Paiements internet : 3342 à 3363	741 115,78 \$
Paiements par chèque : 24666 à 24693; 24695 à 24744;	<u>185 537,24 \$</u>
Chèques de moins de 1 000 \$	14 977,55 \$
Chèques de plus de 1 000 \$	911 675,47 \$
	926 653,02 \$
Dépôts de paies # 1 à 4	<u>319 672,50 \$</u>
GRAND TOTAL	<u>1 246 325,52 \$</u>

Sandra Gagnon, trésorière

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R21-02-04

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE CONTRAT AVEC LE GROUPE CLR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission du Groupe CLR pour la location de radios portatifs;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le contrat avec le **GROUPE CLR, pour une période de 12 mois, renouvelable, aux montants suivants :**

Service incendie :	699,05 \$
Services techniques :	1 417,85 \$
Service des loisirs :	119,85 \$
Sécurité civile :	199,75 \$
Service ambulancier :	329,55 \$

Pour un total de 2 766,05 \$, taxes en sus;

ADOPTÉE

R21-02-05

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME ÉRIC LIRETTE ARCHITECTE POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire procéder à l'entretien et au renouvellement des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT l'expertise et la connaissance du territoire de la firme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations de monsieur Jean-Michel Meilleur, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de service de la firme Éric Lirette architecte pour un montant de 21 700 \$ taxes en sus;

ADOPTÉE

R21-02-06

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE DEUX MODULES DU LOGICIEL « TERRITOIRE »

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'améliorer la qualité des services et qu'il faut mettre en place des outils informatiques qui nous permettent de contrôler et planifier adéquatement les interventions.

CONSIDÉRANT QU'en 2019, le module de planification mécanique « *Entretien* » a été mis en service et a permis de mieux planifier les interventions mécaniques sur l'ensemble de la flotte de la Ville et de respecter la réglementation en vigueur concernant les véhicules lourds et légers (SAAQ).

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire continuer cette progression et acquérir un module de gestion des requêtes qui proviennent des citoyens ou des autres départements de la Ville afin de planifier les interventions, gérer les bons de travail, gérer les plaintes et garder un suivi des interventions.

CONSIDÉRANT QU'un module complémentaire de gestion de l'aqueduc et bornes-fontaines est également prévu;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations de monsieur Jean-Michel Meilleur, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent l'achat de deux modules du logiciel Territoire au montant de 9 635 \$ taxes en sus;

ADOPTÉE

R21-02-07

RÉSOLUTION – TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE 2014 À 2018 ET POUR ABROGER LA RÉSOLUTION R18-12-11

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années au programme;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

PRIORITÉ	PROJET	MONTANT	ANNÉE DE RÉALISATION
Priorité 1	Partage des travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable (PIQM 4 n ^o 512000)	342 502 \$ 300 186 \$	2017-2018 2018-2019
Priorité 3	Réfection de la rue des Lagopèdes (réfection de la conduite)	253 382 \$	2019-2020
Priorité 4	Pavage de la rue du Camp	189 468 \$	2019-2020

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques;

QUE cette résolution abroge la résolution R18-12-11;

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Le Conseiller Danny BOUCHARD donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé d'adopter un règlement relatif aux rejets dans le réseau d'égouts de la Ville de Fermont et pour abroger le règlement numéro 229 relatif aux rejets dans le réseau d'égouts;

QU'en vertu des dispositions de la Loi sur les cités et villes, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du projet de règlement.

R21-02-08

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 53.

MARTIN ST-LAURENT

MARIE PHILIPPE COUTURE

MAIRE

GREFFIÈRE